

Propositions communes de la Commission mixte à l'attention des Présidents de la République, le 3 février 2024.

La commission mixte franco-algérienne d'historiens, réunie en session plénière le 25 janvier 2024 aux Archives nationales à Paris, et qui s'est rendue en douze lieux à Paris, en région parisienne et en province entre le 23 janvier et le 3 février 2024 remercie vivement ces différents musées, centres d'archives et institutions pour leur disponibilité, la présentation précise de leurs ressources et les efforts qu'ils entendent mener afin de favoriser le travail de la Commission et la mise en œuvre des préconisations suivantes :

1/-Les archives :

Concernant les archives, la Commission mixte rappelle ce qui a été décidé à Constantine, à savoir : la restitution de 5 mètres linéaires d'archives de l'Algérie à l'époque ottomane ainsi que la remise de 2 millions de documents numérisés des archives nationales d'outre-mer. Tout comme elle s'est attelée à définir la période, la nature et la typologie de ces archives et documents numérisés. La Commission mixte s'est également accordée sur la nécessité et l'utilité de définir un ordre de priorités dans la numérisation des fonds d'archives, à commencer par les archives militaires et diplomatiques du XIX^e siècle. La Commission mixte propose également de développer des partenariats entre les archives nationales algériennes et françaises dans les domaines de la formation et de la numérisation, et de favoriser l'accessibilité et le partage des ressources numériques. Certaines de ces archives, progressivement découvertes et numérisées, pourraient aussi faire l'objet de publications scientifiques.

2/-Les restitutions :

La partie algérienne de la Commission propose une liste ouverte de biens symboliques comme ceux ayant appartenu à l'émir, à Ahmed Bey et à d'autres personnalités algériennes (à titre d'exemples : l'épée, le burnous, le Coran, la tente et les canons de l'émir, la tente d'Ahmed Bey, la clé et les étendards de Laghouat, les canons, etc.) en vue de leur restitution.

La Commission mixte se félicite de la proposition faite par des musées comme le quai Branly ou le Louvre de réaliser un inventaire des items provenant d'Algérie.

Par ailleurs, la Commission mixte propose de réaliser des expositions sur l'histoire de l'Algérie au XIX^e siècle à partir des fonds présents dans les musées en France et en Algérie. Elle propose notamment que l'exposition sur l'émir Abd el Qader, réalisée au Mucem en 2022, soit également présentée dans un musée en Algérie.

3/-La chronologie :

La Commission mixte préconise de poursuivre l'élaboration d'une chronologie sur les différents aspects militaires, politiques, économiques, sociaux et culturels tout au long de la période coloniale (1830-1962), en commençant par le XIX^e siècle.

4/-La bibliographie :

Concernant la bibliographie, la Commission mixte confirme ce qui a été convenu à l'issue de la rencontre de Constantine et s'accorde sur une approche thématique recensant d'une part les sources imprimées et les publications de l'autre.

La commission mixte propose le recensement des livres publiés en langue française, en langue arabe et dans d'autres langues concernant l'histoire coloniale de la France en Algérie. Ce recensement doit permettre l'identification d'ouvrages qui seraient à numériser ou encore à traduire.

5/-Le portail numérique :

Concernant le portail numérique, la Commission mixte confirme les dispositions retenues à Constantine et recommande d'en activer le processus de réalisation par la mise en œuvre d'un portail numérique « Bibliothèque partagée » entre la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale d'Algérie qui permettra de mettre en commun sur un site dédié les ouvrages, les périodiques, les ressources audiovisuelles, les archives et les manuscrits numérisés par la BnF. Dans cette perspective, elle appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un partenariat en ressources et compétences des deux institutions nationales. Cette « bibliothèque partagée » pourrait dans un premier temps être portée par la Bibliothèque diplomatique numérique (BDN). Elle permettrait également de lancer un programme pour reconstituer numériquement la correspondance et la bibliothèque de l'émir Abd el-Kader, dont les textes et les ouvrages sont actuellement disséminés dans le monde entier, dans sa famille, chez des particuliers ou dans des institutions patrimoniales.

6/-L'échange de doctorants et formation :

La Commission mixte s'est accordée sur le fait que les 15 doctorants et chercheurs algériens en France et doctorants et chercheurs français en Algérie chargés de participer à l'inventaire et d'étudier les archives de la période coloniale dès la rentrée universitaire prochaine (2024-2025) devront s'attacher des objets d'étude exclusivement dédiés au XIX^e siècle, avec toutes les facilités d'accès aux fonds d'archives.

7/-Les cimetières des détenus algériens du XIX^e siècle en France :

La Commission mixte s'est entendue pour poursuivre l'identification et la recension des cimetières, des tombes et des noms des détenus algériens du XIX^e siècle décédés et enterrés en France, et de valoriser ces lieux de mémoire par l'apposition de plaques commémoratives en une douzaine de lieux (Toulon, Pau, Amboise, Sainte-Marguerite, Sète, Agde, Porquerolles, Calvi, Corte, Ajaccio, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie) renvoyant à un site Internet sur lequel des précisions historiques seront données sur ces lieux de détention et les personnes qui y étaient emprisonnées.

8/-Les rencontres scientifiques conjointes :

Concernant les rencontres scientifiques, la Commission mixte préconise que la première d'entre elle concerne les archives. Cette rencontre pourrait se dérouler à la fois en France et en Algérie en présentiel et en virtuel, et comportant chacune des archivistes et des historiens algériens, français et d'autres nationalités.

9/-La numérisation des registres d'état-civil :

Conformément aux dispositions retenues à Constantine, la Commission mixte propose la finalisation de l'opération de numérisation des registres de l'état-civil et des cimetières de la période coloniale conservés en Algérie.

La partie française de la Commission mixte demande à ce que les cimetières chrétiens et juifs en Algérie soient cartographiés et leurs registres numérisés.

La commission mixte propose de se réunir en Algérie dans deux mois et de poursuivre le programme d'échanges et de réunions.

Fait à Paris, le 3 février 2024.

La Commission algérienne

Pr Mohamed Lahcen Zeghidi



La Commission française

Pr Benjamin Stora



